



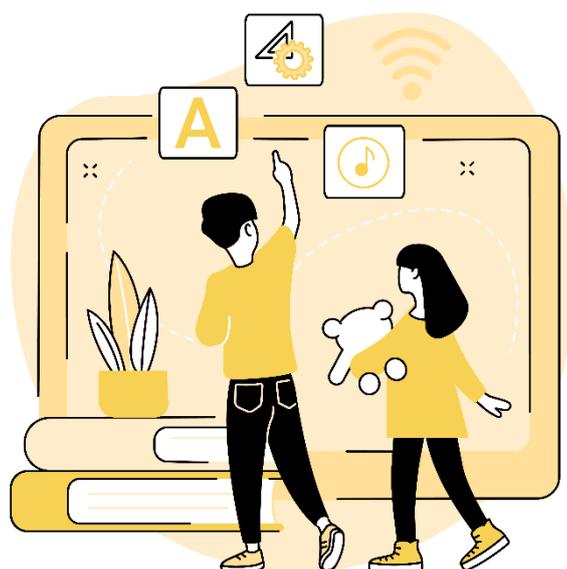
GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Octobre 2021

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS

Parentalité numérique :
signature du protocole d'engagements élargissant
le site je protege mon enfant.gouv.fr



Préambule :

Les confinements liés à la crise de la COVID-19 ont mis en évidence la place incontournable des écrans dans la vie quotidienne de tous les Français. Cette évolution entraîne d'importantes conséquences. Si, utilisés à bon escient, les écrans peuvent contribuer au développement de l'enfant et à l'épanouissement familial, une exposition précoce, une surexposition aux écrans ou à des contenus inappropriés peut avoir des effets négatifs.

L'étude MEDIAMETRIE-OPEN et UNAF de janvier 2020, recense que plus de huit parents sur dix déclarent que le numérique permet à l'enfant de vivre dans son temps, de se divertir et de s'ouvrir à la connaissance. Les tablettes tactiles, par exemple, contribuent à favoriser la créativité des jeunes et sont ainsi utilisées comme outil pédagogique dans certains établissements scolaires.

Le rapport du Haut Conseil de la Santé Publique de janvier 2020 note que les écrans peuvent avoir des effets positifs dans des situations précises, tout en insistant sur le caractère essentiel de l'accompagnement dans l'utilisation des écrans.

Une utilisation modérée de l'Internet a de nombreux avantages, tels que la mise en relation, l'accès à une information plurielle, l'accès à la culture et à des connaissances vastes.

Les jeux vidéo peuvent développer le goût de l'effort et la créativité, entraîner à prendre des décisions rapides et à élaborer des stratégies. Par une utilisation maîtrisée, ils peuvent aussi être de bons moyens de partager une activité en famille et ainsi en rapprocher les membres autour de moments de convivialité.

L'utilité de ces outils dans les foyers s'est montrée importante lors des périodes de confinement, en permettant notamment le maintien des relations sociales ainsi que la continuité pédagogique.

Les écrans faisant partie intégrante du quotidien, les nouvelles pratiques numériques des enfants et des adolescents appellent à un accompagnement tant des jeunes utilisateurs que des adultes les entourant.

La France est naturellement concernée par le phénomène d'usage excessif des écrans qui touche les jeunes générations dès leurs premières années de vie, et cette tendance s'est d'autant plus accentuée durant la période de crise sanitaire propice à l'utilisation des nouvelles technologies. Dès lors que les écrans sont omniprésents dans la vie quotidienne, il apparaît essentiel d'accompagner les parents à leur usage maîtrisé par et avec leurs enfants : en effet, un usage excessif des écrans entraîne des risques pour la santé mentale et physique.

Les dernières études mettent en lumière une exposition de plus en plus importante des mineurs aux écrans :

- Les enfants de 3 à 17 ans passent en moyenne **3 h par jour** devant les écrans (1h40 par jour pour les enfants de 3-6 ans). Ce temps d'écran est plus élevé chez les garçons que chez les filles et augmente avec l'âge pour atteindre plus de 7 h par jour pour 23 % des 15-17 ans [1] ;
- En moyenne, entre 2006 et 2015, le temps quotidien passé devant un écran a augmenté de **près de 30 min** chez les enfants de 6-10 ans, **d'1h15** chez les enfants de 11-14 ans et de **près de 2 h** chez les 15-17 ans^[2] ;
- L'augmentation du temps d'usage des écrans est étroitement liée à une augmentation de la sédentarité et une diminution de la pratique de l'activité physique chez les enfants et les jeunes : seuls 28 % des garçons et 18 % des filles pratiquent une activité physique conforme aux recommandations de l'OMS^[3].

Par ailleurs, les périodes de confinement ont renforcé l'exposition des mineurs aux écrans, comme le révèlent les chiffres suivants :

- De mars à mai 2020, **6 personnes sur 10 ont augmenté leur temps d'écran par jour** avec un temps moyen passé devant un écran pendant le temps libre de 5h. Parmi les publics les plus concernés par cette augmentation du temps d'écran, on compte notamment les jeunes : 49,4 % des 18-24 ans ont passé 7 heures ou plus de leur temps libre devant un écran par jour ^[4].
- De mars à mai 2020, les **enfants de 6-12 ans** ont eu un taux d'exposition quotidien aux écrans de **7h environ** (incluant le temps consacré à l'éducation)^[5].

Le présent protocole concrétise la volonté des acteurs publics et privés de prévenir les usages excessifs et inappropriés des écrans en facilitant l'accès du grand public à une information et à des repères fiables sur un usage responsable des écrans.

> Si limiter le temps passé devant les écrans ou éviter les contenus inappropriés permet de réduire certaines conséquences physiques et physiologiques d'une trop forte exposition, le Gouvernement entend répondre aux enjeux de l'éducation, de la formation et de l'encadrement de l'usage des écrans en s'appuyant sur les avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) relatifs aux effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans publiés le 29 janvier 2020 et le 8 mars 2021, et dans le contexte du COVID-19, aux impacts de l'épidémie sur la santé des enfants.

^[1] Données de comportement provenant essentiellement des études INCA 3 (menée par l'ANSES, 2017) et Esteban (menée par Santé Publique France, 2017)

^[2] Etude ESTEBAN (Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition), menée par Santé publique France en 2019

^[3] Etude ESTEBAN menée par Santé publique France en 2019

^[4] Enquête CoviPrev menée par Santé Publique France, données recueillies entre le 4 et le 6 mai 2020

^[5] Enquête Covid-Ecrans-En-Famille menée par Catherine Dessinges et Orélie Desfriches Doria, juin 2020

> Issu d'une démarche partenariale impliquant les pouvoirs publics, les acteurs du numérique, les chaînes de télévision, les plateformes de vidéo à la demande, les télécom, les éditeurs de jeux vidéo et les consolistes et les associations de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité, ce protocole a vocation à décliner les engagements de chacun, de manière proportionnée selon la nature de ses activités. Il sert de base pour centraliser et valoriser le site jeprotegemonenfant.gouv.fr avec des informations et des outils pratiques et simples à destination des parents, visant à un usage raisonné et raisonnable des écrans chez les mineurs.

Enfin, il prévoit dès à présent un suivi des engagements à travers la création d'un comité composé des signataires. Ce dernier évaluera les progrès réalisés et valorisera les actions menées.



Les engagements du protocole relatifs à l'utilisation raisonnée et raisonnable des écrans chez les mineurs

1. Mettre à disposition et informer les parents de l'existence d'outils destinés à protéger les enfants et les jeunes contre la surexposition aux écrans et favorisant leurs accès à des contenus appropriés

1. Les opérateurs mobiles et les fournisseurs d'accès à internet, les éditeurs de système d'exploitations, les constructeurs de terminaux, les fournisseurs de services d'hébergement, les plateformes et les éditeurs de service de type réseau social, les moteurs de recherche et autres outils d'indexation de contenus en ligne, les consoliers et éditeurs de jeux vidéo et les plateformes proposant des vidéos à la demande et les chaînes de télévision, signataires du volet 2 du présent protocole s'engagent, chacun dans leurs domaines de compétences et sur au moins une action, à :
 - a) proposer au moins un outil gratuit, ou mettre en place des solutions intégrées, destinés à protéger les enfants et les jeunes contre la surexposition aux écrans et les contenus inappropriés
 - b) informer l'utilisateur de l'existence de ces outils et de leurs fonctionnalités
 - c) promouvoir par tout moyen ces outils de protection.

2. Mieux informer les parents sur l'usage des écrans et des outils permettant de réguler les temps d'écrans, et renforcer le soutien à la parentalité numérique

2. Les signataires du présent protocole s'engagent à contribuer, à l'avenir et, sous une forme qu'ils détermineront, à toute nouvelle action d'information grand public, **notamment à travers des campagnes d'information d'intérêt général sur l'usage responsable des écrans par les enfants et les jeunes**, sur les moyens de prévenir les usages excessifs et favoriser un usage raisonnable et raisonné des écrans en mentionnant ou en renvoyant vers le site jeprotegemonenfant.gouv.fr.
3. Les signataires du présent protocole s'engagent à fournir les **informations appropriées** en lien avec leurs appareils, services et produits respectifs, afin de les mettre à disposition des parents sur le site jeprotegemonenfant.gouv.fr. **Ce site a notamment vocation à recenser et donner un accès simplifié aux repères d'usage, sources d'information fiables et différents systèmes de limitation de temps d'écran, dont le contrôle parental.** Par ailleurs, il héberge et met également en lumière tout contenu fourni par les signataires et ces derniers s'engagent à mettre régulièrement à jour les informations, disponibles au public, mises en avant sur ce site.
4. **Les signataires** (opérateurs mobiles et les fournisseurs d'accès à internet, éditeurs de système d'exploitations, constructeurs de terminaux, fournisseurs de services d'hébergement, plateformes et éditeurs de service de type réseau social, moteurs de

rechercher et autre outils d'indexation de contenus en ligne, éditeurs et consoliers de jeux vidéo, les plateformes proposant des vidéos à la demande, les chaînes de télévision) **qui n'ont pas contribué au lancement du site s'engagent à contribuer financièrement à parts égales au site jeprotegemonenfant.gouv.fr pour couvrir les frais d'hébergement et les frais de développement liés à la mise en œuvre de ce volet 2.** Ce montant est le même que pour les signataires du premier volet.

5. Les outils dédiés aux enfants et aux jeunes sont valorisés par les signataires qui les font connaître et les promeuvent en lien avec le point 2
6. **L'Etat, et plus généralement l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs, selon leurs domaines de compétence, incitent à :**
 - a) la mise à disposition de ressources et outils pédagogiques, y compris en ligne, et de sessions d'information et de sensibilisation des parents dans les divers lieux qu'ils fréquentent au quotidien
 - b) contribuer à la **formation des professionnels et des bénévoles** travaillant auprès de parents et/ou de mineurs sur les enjeux relatifs aux usages du numérique par les enfants et les jeunes.

3. Mieux informer les parents sur l'usage des écrans et des outils permettant de réguler les temps d'écrans, et renforcer le soutien à la parentalité numérique

7. L'Etat, ainsi que l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs, proposent des temps de sensibilisation ou des ressources destinés aux enfants permettant d'aborder les questions liées aux usages raisonnables et raisonnés des écrans comme la surexposition aux écrans et les bonnes pratiques à adopter.

4. Mieux informer les parents sur l'usage des écrans et des outils permettant de réguler les temps d'écrans, et renforcer le soutien à la parentalité numérique

8. **L'Etat s'engage à associer les signataires à la définition des meilleurs moyens juridiques et techniques pour prévenir l'usage excessif ou inappropriés des écrans par les enfants et les jeunes.**
9. **Un comité éditorial est mis en place** dans la foulée de la signature de ce protocole. Il a pour vocation de définir le contenu qui sera mis en place sur le site en lien avec l'ensemble des signataires.
10. Une fois le site lancé un comité de suivi des engagements du protocole, copiloté par la DGCS et la DGS et composé de l'ensemble des signataires du présent protocole, se réunit au moins une fois par an et autant que de besoin. **Il aura pour objectif :**

- a) De faire un point exhaustif sur l'ensemble des informations et mesures existantes concernant l'accompagnement des parents et des mineurs sur l'usage des écrans par les enfants et les jeunes;
- b) De définir les actions auxquelles s'engagent les acteurs ;
- c) De mesurer les progrès réalisés.

11. Le comité appréciera également si les dispositions du protocole restent adaptées aux dernières évolutions technologiques et aux nouveaux usages et pourra, le cas échéant, en proposer des évolutions aux différents signataires.

SIGNATAIRES

Roselyne Bachelot
Ministre de la Culture

Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de
la Santé

Cédric O
Secrétaire d'Etat chargé de
la Transition Numérique et
des Communications
électroniques auprès du
ministre de l'Economie, des
Finances et de le Relance et
du ministre des Relations
avec les collectivités
territoriales

Adrien Taquet
Secrétaire d'Etat en charge
de l'Enfance et des Familles
auprès du ministre des
Solidarités et de la Santé



Isabelle Sancerni
Caisse Nationale
d'Allocations Familiales

Roch-Olivier Maistre
Conseil supérieur de
l'audiovisuel



Sébastien Gros
Apple

Frédéric Bereyziat
Arte Education



Anthony Colombani
Bouygues Telecom

Armelle Le Bigot-Macaux
COFRADE

Yann Padova
e-Enfance



FACEBOOK



Gordon Choisel
Ennocence

Anton'Maria Battesti
Facebook
Instagram

Michel Combot
Fédération Française des Télécoms



Béatrice Bayo
Fédération Nationale des
Ecoles des Parents et des
Educateurs



Vincent Dennerly
Fondation pour l'Enfance

france•tv

Marie-Anne Bernard
France TV



Cyril di Palma
Génération Numériques



Benoit Tabaka
Google



Ariane Azema
La Ligue de l'enseignement



Philippe Bony
Groupe M6 - Gulli



Marie-Laure Daridan
Netflix



Marion Haza-Pery
Observatoire de la Parentalité & de
l'Éducation Numérique



SAMSUNG



Gaëlle Le Vu
Orange

Olivier Oger
Samsung Electronics France

Claire Perset
SFR



Nicolas Vignolles
Syndicat des Editeurs de logiciels de Loisirs

Marie Marzin
Groupe TF1

Eric Garandeau
TikTok



Marie-Andrée Blanc
UNAF

Benoit Tabaka
YouTube

